



Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt et un, le **mardi 6 JUILLET** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire,**

Etaient présents : Evelyne CHAPPERIN, Claudia COURTOIS, Yves DEMORA, Éric BROCHARD, Yves ÉCOLAN, Jacques ISAMBERT, Philippe GEHAN, Dominique VIOLETTE, Frédéric LAMON, Thierry BELLOIS, Conseillers municipaux.

Pouvoir : Véronique GEHAN donne pouvoir à Philippe GEHAN

Excusés : Alice GAUTHIER, Véronique GEHAN, Ludovic MALLET,

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/05/2021 :

Accord à l'unanimité.

Délibération 1 : Aménagement de la rue Saint Jacques :

Mme Le Maire rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Lusitano Ingénierie. La publication du dossier de consultation a été faite le 21 mai 2021 et la réception des offres le 21 juin 2021. La commission MAPA a eu lieu le 24 juin 2021 en mairie.

Mme le Maire rappelle l'estimation de ces travaux à hauteur de 155 599.40 € TTC options comprises. En effet, le projet intègre une solution de base complétée de quatre options :

Option 1 : aménagement des trottoirs

Option 2 : extension côté impair

Option 3 : aménagement des trottoirs de cette extension

Option 4 : le carrefour surélevé.

Six entreprises ont répondu au marché.

La Commission a retenu : **Eiffage Routes pour un montant total de 155 548.92 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité retient la Société EIFFAGE ROUTE et adopte la totalité des Options.

Le Département prendra en charge l'enrobé.

Honoraires du M.O, environ 12 961€ (8%)

Délibération 2 : Adhésion au Groupement d'achat «Energie Centre »

Depuis 2015, ENERGIE EURE ET LOIR et ses partenaires les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre et Loire proposent aux communes de leur département d'acheter de façon groupée leur électricité et leur gaz naturel. 454 collectivités dont Marville profitent de ce service qui permet d'optimiser les dépenses énergétiques dans un contexte de constante augmentation des prix.

Il convient de renouveler l'adhésion au groupement d'achat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés.**

Délibération 3 : Parc Eolien : Convention à signer entre Enertrag et le Commune.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de raccordement du parc éolien de Vigny sont engagés depuis le mois de juin.

Le passage des câbles est en cours depuis le poste source des Arpents jusqu'au poste de livraison qui sera installé sur le chemin n° 22 à Vigny. C'est à partir de ce poste de livraison que les éoliennes seront raccordées. La société Enertrag, exploitante de ce parc devra utiliser les chemins ruraux concernés par la construction de ces éoliennes d'où la mise en place de servitudes communales.

Il convient donc d'établir une convention entre la société Enertrag et la commune de Marville-Moutiers-Brûlé dans le cadre de ces servitudes. Celles-ci concernent entre autres l'utilisation des chemins communaux, l'élargissement et le renforcement de voiries dans le cadre de la construction des éoliennes, le survol des chemins et le passage de câbles en accotement d'un chemin communal lors du raccordement au poste de livraison. Cette convention prévoit le versement d'indemnités à la commune.

La Convention : 20 000€/éolienne pour l'implantation du parc éolien.

Indemnité de 1000€ /éolienne /an sur 20 ans = indemnisation pour les chemins)

5 éoliennes de prévues. Installation prévue en 2022.

Afin de permettre la réalisation des travaux énoncés, Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer cette convention relative aux droits de passage, passage de câbles et survols.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Le Maire, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix Pour et 1 Abstention) :

Autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude de droits de passage, passage de câbles et survols avec la Société Enertrag.

Réunion avec Enertrag le 09 septembre 2021 en mairie à 20h00

3^{ème} point : Fonds d'aide aux jeunes :

Question au Département : « Quels sont les bénéficiaires ? »

L'Assistante Sociale peut être rencontrée à Vernouillet sur Rdv.

Délibération 4 : Tarifs Sponcors du Marvillois 2022 :

Maintien du tarif 2021, pour 2022.

Dernière page de couverture.....	190.00 €
Page entière	150.00 €
½ page	115.00 €
¼ de page	75.00 €
1/8 de page	40.00 €

Communication et questions diverses :

Enquête Publique Construction de la plate-forme FM LOGISTIC à Vernouillet :

Mme le Maire informe que l'Enquête publique qui avait commencée le 08 juin 2021 (jusqu'au 23 juillet 2021) a été repoussée du 28 Septembre au 12 Novembre 2021 en raison d'un vice de procédure lié au périmètre d'affichage de l'avis d'enquête. Les communes de Sainte-Gemme-Moronval, Ecluzelles, Charpont et Mézières-en-Drouais n'ayant pas été incluse dans ce périmètre.

Celle-ci porte sur les mêmes sujets que la précédente :

- Le permis de construire (PC) présenté par le Sté BATILOGISTIC
16 ha sont concernés à Vernouillet, ZAC Porte Sud, rue Jean Bertin (ancienne scierie)
 - La demande d'autorisation environnementale, présenté la SAS FM France
 - L'institution de servitudes d'utilité publique (terrains voisins du projet à Vernouillet et Luray).
- Ce projet d'installation est classé SEVESO seuil haut.

La mairie de Vernouillet est désignée siège de l'enquête.

Dates de l'enquête avec la permanence du commissaire enquêteur, Monsieur Michel BACCARD :

➤ **MAIRIE DE VERNOUILLET :**

28 septembre 2021 de 13h30 à 16h30
8 octobre 2021 de 14h30 à 17h30
6 novembre 2021 de 09h00 à 12h00
12 novembre 2021 de 13h30 à 16h30

➤ **MAIRIE DE LURAY**

15 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Bureau de vote :

Le Maire informe qu'il est demandé par la Préfecture l'emplacement du bureau pour les prochaines élections.

Le conseil décide qu'il se tiendra en Mairie, salle du Conseil municipal.

La fuite d'eau Rue des Grès est réparée.

Les Personnes Agées isolées sont inscrites et déclarées en Préfecture.

Les habitants ayant eu un changement de compteur avec facturation de 2 abonnements peuvent venir en Mairie, demander le remboursement qui sera effectué lors de la prochaine facturation.

Pourrait-on acheter un Vidéo Projecteur pour les réunions ?
Nécessité d'avoir un portable dédié avec ?

Recenser le patrimoine de la Commune pour préparer les Journées du Patrimoine des 18 et 19/09/2021.

La Séance levée à 23H00